

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 -25 / 08

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de licence du domaine de Sciences Technologies Santé mention Sciences de la vie et de la terre est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

L1 SVT et LAS VANNES						L1 SVT et LAS LORIENT					
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de L1*		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de L1*	
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Annette GERVOIS	Présidente	Annette GERVOIS	Présidente	Annette GERVOIS	Présidente	Émilie PORTIER	Présidente	Émilie PORTIER	Présidente	Émilie PORTIER	Présidente
Marie-France BEDOUX	Membre	Valérie MAXIME	Membre	Marie-France BEDOUX	Membre	Sandra L'AMBERT	Membre	Sandra L'AMBERT	Membre	Sandra L'AMBERT	Membre
Chirelle JABBOUR	Membre	Catherine SOURDIN	Membre	Catherine SOURDIN	Membre	Gaëlle BOIS	Membre	Gaëlle BOIS	Membre	Gaëlle BOIS	Membre
Clément LAMBERT	Membre	Chirelle JABBOUR	Membre	Chirelle JABBOUR	Membre	Amandine CISSÉ	Membre	Amandine CISSÉ	Membre	Amandine CISSÉ	Membre
Emmanuel FRENOD	Membre	Clément LAMBERT	Membre	Clément LAMBERT	Membre	Colin PAWLOWSKI	Membre	Sophie RODRIGUES	Membre	Sophie RODRIGUES	Membre
Hélène DUVAL	Membre	Gilles BEDOUX	Membre	Emmanuel FRENOD	Membre	<i>Mikaël KEDZIERSKI</i>	<i>Membre</i>	Catherine MINOU	<i>Membre</i>	Anne Borry	<i>Membre</i>
Isabelle BEBIN	Membre	Hélène DUVAL	Membre	Isabelle BEBIN	Membre	<i>Alexis BAZIRE</i>	<i>Membre</i>	<i>Karine REHEL</i>	<i>Membre</i>	<i>Mikaël KEDZIERSKI</i>	<i>Membre</i>
Isabelle SOULETIS	Membre	Isabelle BEBIN	Membre	<i>Gilles BEDOUX</i>	Membre	<i>Catherine MINOU</i>	<i>Membre</i>	<i>Fabien Jolive</i>	<i>Membre</i>	<i>Catherine MINOU</i>	<i>Membre</i>
Myriam JAFFRE-LOPEZ	Membre	Isabelle SOULETIS	Mermbre	<i>Hélène DUVAL</i>	Membre	<i>Fabien Jolive</i>	<i>Membre</i>			<i>Karine REHEL</i>	<i>Membre</i>
Nathalie BOURGOUGNON	Membre	Myriam JAFFRE-LOPEZ	Membre	<i>Isabelle BEBIN</i>	Membre	<i>Myriam Jaffré-Lopez</i>	<i>Membre</i>			<i>Alexis BAZIRE</i>	<i>Membre</i>
Soline PALMER	Membre	Nathalie BOURGOUGNON	Membre	<i>Isabelle SOULETIS</i>	Membre						
Thierry LACOMBE	Membre	Soline PALMER	Membre	<i>Myriam JAFFRE-LOPEZ</i>	Membre						
Valérie MAXIME	Membre	Thierry LACOMBE	Membre	<i>Nathalie BOURGOUGNON</i>	Membre						
				Soline PALMER	Membre						
				Thierry LACOMBE	Membre						
				Valérie MAXIME	Membre						

Article 2 : la fonction de président ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Chaque jury comprend au moins trois membres. Le président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury . Le jury délibère valablement si plus de la moitié de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 10/12/2024
Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

* Le jury de L1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études des deux premiers semestres, et valide les résultats.

N.B. : lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype, etc).